

Conseil Municipal de Coucy

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 02 Décembre 2023

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Daniel VERGNEAUX, Geneviève BERNARDINI, Vincent BONNEVIE, Michel DELSUC, Bruno DEMISSY, Brigitte THOIN, Joël DEMART, Brigitte GENEVOIS, Emmanuel PONCELET, Francine CONNOT, Fabien RAELE

Absents ou excusés : Ingrid DETHIERE, Béatrice LARDENOIS, Denis FOSSIER,

Secrétaire de séance : Geneviève BERNARDINI

La séance débute à 10H00

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

L'ordre du Jour est adopté

REFECTION DE LA ROUTE ENTRE COUCY ET NOVY

Le Maire informe les membres présents que suite à un précédent Conseil Municipal il a demandé des devis pour refaire les différents tronçons en mauvais état de la route entre Coucy et Novy.

Il précise qu'il a contacté cinq entreprises de travaux public et a reçu deux propositions.

La proposition la plus économique a été faite par l'entreprise Richard de Sault-les-Rethel avec plusieurs options. Après s'être rendue sur place, la commission travaux propose de retenir toutes les options.

Le Maire ajoute qu'une subvention a été obtenue pour un montant de 10 000.00 €.

Après en avoir discuté, les membres présents

- Valident la proposition de l'entreprise Richard pour un montant de 64 036.56 € HT
- Demandent au Maire d'engager des démarches pour limiter le tonnage des véhicules empruntant cette route

Emmanuel PONCELET rappelle que dans le cadre des procédures de marché public, la réglementation impose soit le lancement d'un appel d'offres soit la sollicitation d'une seule entreprise.

Le Maire en convient mais explique que la présentation d'un seul devis au conseil municipal n'est pas un gage de bonne information et de transparence des élus sur les démarches menées.

Vote : 1 contre

VALIDATION DU PROJET DÉFINITIF D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX HAUTE TENSION ROUTE DE RETHEL ET PETITE RUE

Le Maire rappelle aux membres présents qu'ils avaient décidé en début de mandat de reconfigurer les espaces sur la route de Rethel au niveau du bar l'Embuscade, afin de valoriser ce second cœur de village.

Il précise que la première étape consiste en la suppression des poteaux de ligne haute tension. Une demande d'étude a été faite auprès de la FDEA. Le montant total de cet enfouissement associé à celui de première partie de la petite rue est estimé comme suit :

- Suppression de la ligne haute tension et enfouissement des réseaux électriques : 231 774.00 €
- Enfouissement des réseaux de communication électroniques : 73 804.36 €

Ces estimations n'intègrent pas la pose d'un nouvel éclairage public.

Le reste à charge pour la commune après participation de la FDEA est de 102 686.48 € HT.

Le Maire ajoute qu'une autre subvention, d'un montant de 9927 € a été validée, au titre de la DETR

Après en avoir discuté, les membres présents valident l'enfouissement tel que présenté par le Maire.

Vote : à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR

Le Maire indique aux membres présents qu'il y a lieu de prévoir des travaux de voirie fin d'année 2024 ou début 2025 et notamment :

- La mise en enrobé de la seconde partie de la rue de Fosse des Champs pour un montant de 70 931 € HT.
- Des aménagements de voirie rue des Villas pour un montant de 51 711 € HT.

Le Maire propose de faire des demandes de subvention au préalable à ces travaux.

Après en avoir discuté, les membres présents valident les demandes de subventions.

Vote à l'unanimité

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ET ÉLECTRICITÉ DES 3 TERRAINS CONSTRUCTIBLES RUE TABEUR ET RUE DU FOUR

La Maire rappelle aux membres présents que les trois terrains positionnés rue Tabeur et rue du Four ont été vendus viabilisés par la commune, il convient donc de prendre en charge les frais de raccordement comme suit :

- Raccordement aux réseaux d'eau : 5 166.00 €
- Raccordement au réseau électrique : 3 322.08 €

Après en avoir discuté, les membres présents acceptent la prise en charge pour un montant total de 8 488.08 €

Vote à l'unanimité

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE POUR LE BRANCHEMENT DE DEUX CAMÉRAS ROUTE DE RETHEL ET PETITE RUE

Le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de prendre une délibération pour le règlement du raccordement électrique des deux cameras route de Rethel et Petite rue pour un montant de 2 662.66 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de ces frais de raccordement.

Vote à l'unanimité

POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES

Michel DELSUC, adjoint en charge des travaux, explique qu'il y a lieu de remplacer les programmeurs d'éclairage public devenus obsolètes, par un nouveau système dénommé « horloges astronomiques ». Cet équipement, permet notamment de programmer les éclairages publics à distance.

Le Maire précise que la FDEA finance l'installation à 80 %. Le reste à charge pour la commune est de 1 840.19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'installation de cet équipement.

Vote à l'unanimité

ACQUISITION DE 2 DÉFIBRILLATEURS

Le Maire propose aux membres présents d'installer deux défibrillateurs. Il présente deux offres commerciales :

- SEDI Équipements pour un montant de 1 472 € HT
- Marché global de la Communauté de Communes pour un montant estimatif de 1 405 €

Après en avoir discuté les membres présents :

- Valident l'achat de deux défibrillateurs
- Acceptent la proposition de la Communauté de Communes du Pays Rethelois pour la somme de 1 405 € au maximum
- Donnent pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

Vote à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Maire présentes 3 demandes de subventions :

- Aménagement d'un d'espace pédagogique et éducatif au collège Vallière
- Club de l'Amitié
- Téléthon

Après en avoir en délibéré les membres du conseil décident d'attribuer les subventions suivantes :

- Aménagement d'un d'espace pédagogique et éducatif au collège Vallière :
 - Vote : à l'unanimité : contre
- Club de l'Amitié : 600 €
 - Vote : 1 contre, 2 abstentions. (Les membres de l'association ont quitté la salle lors des débats et du vote)
- Téléthon : 100 €
 - Vote : 6 pour, 1 abstention, 5 contre

SOUTIEN A LA REPRISE D'UN COMMERCE

Le Maire indique qu'il a reçu une demande d'aide de la part de Mathis DERUE, dans le cadre de la reprise du bar de l'Embuscade. Il précise qu'il lui paraît important de soutenir ce projet qui permettra de revitaliser la commune. Il propose, à titre symbolique, une aide de 2000 € qui correspond au prix d'acquisition du comptoir du bar.

Après en avoir discuté, les membres présents valident le financement de ce comptoir sous réserve que cette aide ne soit accordée qu'après l'ouverture commerciale.

Vote : 8 pour / 1 contre / 3 abstentions

VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR REPRISE ANTICIPÉE DES BAUX RURAUX PARCELLES W9/12/13/14/15

Le Maire rappelle que suite à l'acquisition des parcelles W9,12,13,14 et 15, une délibération avait été prise le 25 novembre 2022 pour indemniser l'exploitant agricole pour résiliation anticipée des baux ruraux. Cette proposition d'un montant de 15 000 € intégrant l'acquisition d'une autre parcelle n'avait pas été acceptée par l'exploitant agricole.

Après de nouvelles négociations avec l'exploitant agricole, un consensus a été trouvé pour une indemnisation à hauteur de 13 570 € HT. Le Maire précise que le montant de cette indemnité est cohérent avec les estimations réalisées par la SAFER et la Chambre d'Agriculture.

Après en avoir discuté, les membres présents acceptent d'indemniser l'exploitant à hauteur de 13 570 € HT.

Vote à l'unanimité

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE RECENSEMENT 2024

Le Maire informe les membres présents que la population de la commune sera recensée en début d'année 2024 et qu'il convient de définir l'indemnisation qui sera versée à l'agent recenseur. Il propose de reverser en intégralité le montant qui sera perçu de l'état.

Après en avoir discuté, les membres présents

- Décident d'indemniser l'agent recenseur à hauteur de la dotation de l'INSEE versée à la commune.
- Délèguent au Maire les démarches relatives au versement de cette indemnité

Vote à l'unanimité

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR DEMANDER UNE INDEMNISATION EN CAS DE TRAVAUX POUR DES TIERS

Le Maire explique qu'il doit périodiquement se rapprocher de propriétaires dont la végétation et en particulier les haies, n'est pas entretenue et déborde sur le domaine public. Dans certains cas, ceux-ci n'ont pas les moyens physiques ou techniques pour assurer cet entretien. Par soucis de simplification administrative et afin d'éviter d'engager des démarches juridiques complexes, il propose que la municipalité prenne en charge, à titre exceptionnel cet entretien et que le coût soit refacturé aux dits propriétaires, avec leur accord.

Un débat est engagé sur le rôle de la mairie qui doit contraindre par tous les moyens les propriétaires à entretenir leurs espaces et qu'il conviendrait plutôt de lancer des procédures judiciaires.

Le Maire répond qu'il faut être pragmatique et qu'il est plus facile, en cas de consensus avec le propriétaire, sur la prise en charge des coûts, de s'engager dans cette démarche amiable plutôt que d'entamer une démarche judiciaire qui sera longue, coûteuse et qui pourra potentiellement s'accompagner d'un contentieux préjudiciable pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour refacturer aux propriétaires les coûts d'entretien afférant aux végétaux des propriétés privées dépassant sur le domaine public. Cette refacturation se fera aux coûts réels

Vote : 7 pour / 5 contre

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

Vincent Bonnevie, Adjoint aux finances, explique qu'il est nécessaire de prendre deux décisions modificatives :

- Régularisation d'un loyer émis 2 fois en 2021 : virement de 500 € du compte 615231 au compte 673
- Règlement des attributions de compensation de la communauté de communes : virement de 5000 € du compte 615231 au compte 739211

Vote à l'unanimité

AUTORISATION DE TRANSMISSION DES COORDONNÉES DES ÉLUS

Le Maire informe les membres présents qu'il est périodiquement sollicité par des élus, pour obtenir les coordonnées personnelles des membres du Conseil Municipal. Il interroge les membres présents pour avoir leur position. Il précise que ce positionnement est individuel

Après en avoir discuté, chaque membre présent donne un positionnement sur son cas :

- Sont favorables à la diffusion de leurs données personnelles :
 - Daniel Vergneaux, Michel Delsuc, Vincent Bonnevie, Bruno Demissy, Fabien Raelle, David Potier
- Sont défavorables à la diffusion de leurs données personnelles :
 - Brigitte Genevois, Francine Connot, Brigitte Thoin, Emmanuel Poncelet, Geneviève Bernardini, Joel Demart

INFORMATIONS :

- Présentation du projet de réaménagement de la place route de Rethel

Le Maire présente l'avancement du projet de réaménagement de la place route de Rethel, devant l'Embuscade et précise que l'objectif est d'avoir une version stabilisée d'ici à la fin de l'année 2023 pour faire des demandes de subventions en 2024. Le Projet pourrait donc aboutir en 2025.

- Actualisation du calendrier relatif aux travaux d'assainissement :

Le Maire rappelle le calendrier de réalisation des travaux d'aménagement de la canalisation principale, comme suit :

- Mai 2024 : Gué de Coucy
- Fin mai 2024 : Petite rue
- Juillet 2024 : rue des Écoles
- Septembre 2024 : rue du Four et des Coutures

Il précise que les raccordements de chaque habitation se feront dans un 2nd temps, au fil de l'eau et qu'il est probable que les dernières maisons ne soient raccordées que début 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

Bruno DEMISSY demande la mise en place d'un Stop sur la départementale, au droit du Gué de Coucy, pour réduire la vitesse de circulation des véhicules et pouvoir sortir du Gué en toute sécurité. Le Maire explique que cette démarche a été entreprise auprès du département qui n'y est pas complètement favorable, mais que cet aménagement pourra cependant être réalisé, après les travaux d'assainissement

La séance est levée à 12H15